Dossier de demande de prolongation de la durée d'exploitation

Centre de traitement des déchets de Château-Gautier (60)

Note de synthèse de présentation du projet

Octobre 2019

setec
énergie environnement

SOMMAIRE

1. . CONTEXTE DU PROJET 3

1.1. La demande 3

1.2. Le demandeur 4

2. . PRESENTATION DU PROJET 5

2.1. Description des activités 5

2.1.1. La poursuite d'exploitation de l'ISDND 6

2.1.2. Le centre de transfert 10

2.1.1. Le Bâtiment de tri 10

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue du site et localisation 3

Figure 2 : Plan de zonage du projet 5

Figure 3 : Plan de principe du fond de forme à partir du casier n°6 6

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1. LA DEMANDE

La demande, objet du présent dossier, est portée par la société GURDEBEKE. Cette dernière exploite actuellement le site de Château-Gautier sur la commune de Moulin-sous-Touvent dans le département de l'Oise (60).

Figure 1 : Vue du site et localisation

L'exploitation du site de Château-Gautier a été autorisée initialement par l'Arrêté Préfectoral du 16 décembre 2011 puis modifiée et complétée successivement par des Arrêtés Préfectoraux Complémentaires.

L'exploitation de l'ISDND de Château-Gautier est autorisée jusqu'en septembre 2021 pour une capacité annuelle maximale de 100 000 t/an. Cependant, compte tenu de la cadence actuelle de réception des déchets - proche des 45 000 t/an - la société GURDEBEKE souhaiterait assurer la poursuite de l'exploitation pour une durée complémentaire de 8 ans afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises locales, tout en se conformant aux différents « plans déchets » en vigueur ou en préparation.

Le projet, objet de la présente demande, s'inscrit dans la logique départementale et régionale de valorisation et de traitement des déchets. Il permet d'apporter une réponse aux besoins du département de l'Oise pour la valorisation et le traitement de ses déchets non dangereux en accord avec le Plan départemental et le projet de plan régional.

Il concerne la prolongation de la durée d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Château-Gautier, à raison de 45 000 t/an jusqu'à un maximum de 50 000 t/an pendant 8 ans. Les installations existantes ne seront pas modifiées et l'emprise sera la même que prévue. L'activité existante de transfert des déchets sera également maintenue.

1.2. LE DEMANDEUR

Dénomination sociale	GURDEBEKE SA
Siège social	65 boulevard Carnot 60 400 NOYON
Forme juridique	Société Anonyme
N° SIRET	927 220 442 000 10
La qualité du signataire de la demande • Nom et prénoms, nationalité, qualité du responsable statutaire de l'entreprise et de la personne ayant qualité pour engager la société • Nom et prénoms, nationalité, qualité des personnes chargées du suivi du dossier	Jacky GURDEBEKE, française, Président

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités du site de Château-Gautier comprennent :

- L'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Cette installation comporte :
  - La zone de stockage des déchets non dangereux ;
  - L'installation de valorisation du biogaz ;
  - L'installation de traitement des lixiviats ;
- Le centre de transfert des déchets.

Figure 2 : Plan de zonage du projet

2.1.1. La poursuite d'exploitation de l'ISDND

Chiffres clés

Volume de stockage	458 000 m^3
Durée d'exploitation prévisionnelle	8 ans et 4 mois (à compter de septembre 2021, soit jusqu'à fin décembre 2029)
Tonnage réceptionné	45 000 t/an en moyenne et jusqu'à 50 000 t/an maximum de déchets non dangereux
Altitude du point le plus bas du casier (côte haute de la barrière passive)	112,08 m NGF
Côte maximale après réaménagement final et tassements	132,60 m NGF
Emprise ICPE supplémentaire liée à la poursuite d'exploitation de l'ISDND	Aucune
Emprise de la zone de stockage totale	7,4 ha

Fond de stockage

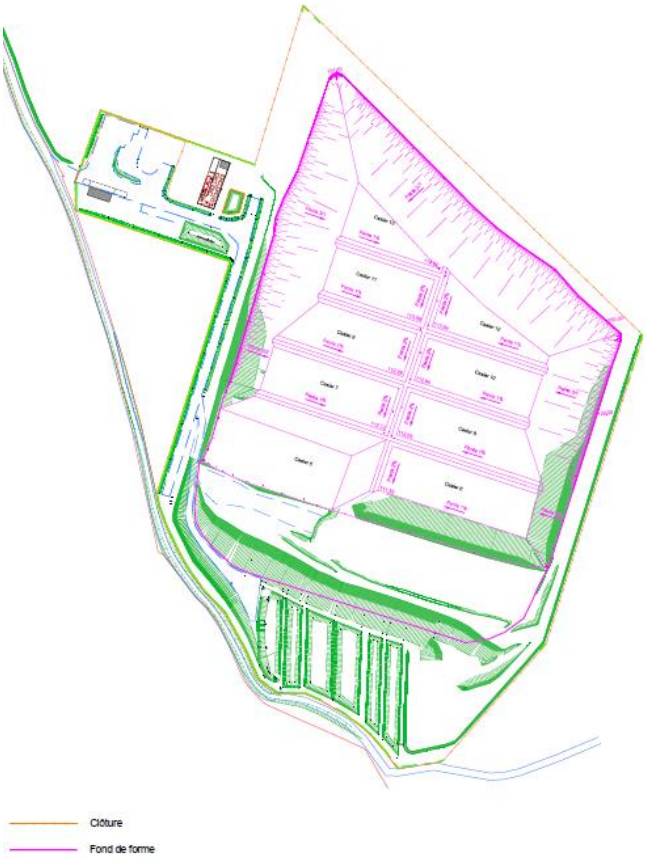

Figure 3 : Plan de principe du fond de forme à partir du casier n°6

L'exploitation en elle-même reste inchangée, l'ISDND sera exploitée en 13 casiers (subdivisions de la zone à exploiter) d'environ 1 450 à 3 505 m² chacun en fond.

L'emprise du stockage est délimitée sur les flancs nord, est et ouest par l'excavation. Seul le flanc sud est délimité par une digue périphérique.

Les casiers sont prévus pour être indépendants les uns des autres en termes de gestion des eaux. Pour cela, ils sont pentés vers des points bas selon des cotes allant de 112,08 m NGF à 132,60 m NGF.

L'ISDND de Château-Gautier déjà existante bénéficie de 2 niveaux de protections :

- **Une protection formée par les sols en place (appelée « barrière de sécurité passive » ou BSP)**

Selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral en vigueur, la barrière de sécurité passive en fond (et remontant de 2 m au moins sur les flancs) est constituée de bas en haut :

- De 5 mètres au moins de sables du Cuisien, de perméabilité inférieure à 1.10^{-6} m/s ;
- De 1,20 mètre d'argile ou de sables prélevé in situ mélangé à de la bentonite, de perméabilité inférieure à 1.10^{-9} m/s ;
- D'un géosynthétique bentonitique de perméabilité inférieure à 10^{-10} m/s.

En flanc :

- De 1 mètre au moins d'argile ou de sables prélevés in situ mélangé à de la bentonite, de perméabilité inférieure à 1.10^{-9} m/s sur 2 mètres de hauteur par rapport au fond ;
- D'un géo-composite bentonitique de perméabilité inférieure à 10^{-10} m/s.

- **Une protection assurée par des éléments rapportés (appelée « barrière de sécurité active » ou BSA)**

Le dispositif prévu pour la BSA comprend, sur le fond, les éléments suivants :

- Une géomembrane imperméable en Polyéthylène Haute Densité (PEHD :2 mm) ;
- Un géotextile anti-poinçonnant ;
- Un massif drainant (granulométrie de l'ordre de 20/40 mm) de 50 cm d'épaisseur et de perméabilité 1.10^{-4} m/s et équipé de drains de diamètre suffisant permettant la collecte des lixiviats ;
- Un géotextile anti-contaminant.

Sur les flancs de l'excavation, la BSA comprend les éléments suivants :

- Un géosynthétique bentonitique conforme au guide des équivalences ;
- Une géomembrane imperméable en PEHD 2 mm ;
- Un dispositif drainant constitué (type géo-espaceur) ;
- Un dispositif de protection supérieure (type géotextile).

Les futurs casiers continueront à être réalisés selon les mêmes modalités.

Compte tenu de la nature des déchets entrants, la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDND de Château-Gautier s'effectuera en mode bioréacteur sur les futurs casiers, comme c'est déjà le cas depuis l'exploitation du casier 5.

Le mode bioréacteur correspond à un type d'exploitation où le casier en cours est équipé d'un système de captage du biogaz (gaz produit par la décomposition des déchets non dangereux stockés) mis en place dès le début de la production de biogaz, et d'un système de recirculation des lixiviats (liquide traversant les déchets) destiné à optimiser la production de biogaz.

Gestion des lixiviats

Les lixiviats sont des liquides issus de la percolation (traversée) des déchets mis en installation de stockage. Les lixiviats sont collectés en point bas des casiers, stockés en bassins étanches et traités par un traitement thermique d'évapoconcentration.

Ce traitement présente l'avantage de ne pas produits d'effluents liquides à rejeter vers le milieu naturel.

Valorisation énergétique

Le biogaz capté fait l'objet d'une valorisation thermique consistant après un traitement à alimenter en biogaz des chaudières qui produisent de la chaleur via la combustion du biogaz. Une seule chaudière est actuellement installée sur le site, une seconde chaudière sera mise en place lorsque la production de biogaz du site le nécessitera. La chaleur produite permet le traitement des lixiviats par évapoconcentration.

Chaudière + évapoconcentrateur

La plateforme de valorisation du biogaz de l'ISDND permet de transformer le biogaz en énergie nécessaire au traitement des lixiviats.

Réaménagement final

Une fois arrivés à leur côte maximale, les casiers seront recouverts de leur couverture finale.

La couverture est un élément important de l'ISDND, notamment en mode bioréacteur. Celle-ci est obligatoire pour pouvoir :

- Assurer une maîtrise de l'humidité du massif, en empêchant les infiltrations d'eau pluviales ;
- Garantir le bon écoulement des eaux ;
- Empêcher les émissions diffuses, et donc permettre la formation du biogaz ;
- Optimiser le captage du biogaz.

Cette couverture permet de dessiner le profil de réaménagement final. Celui-ci a été pensé pour se fondre dans le vallon.

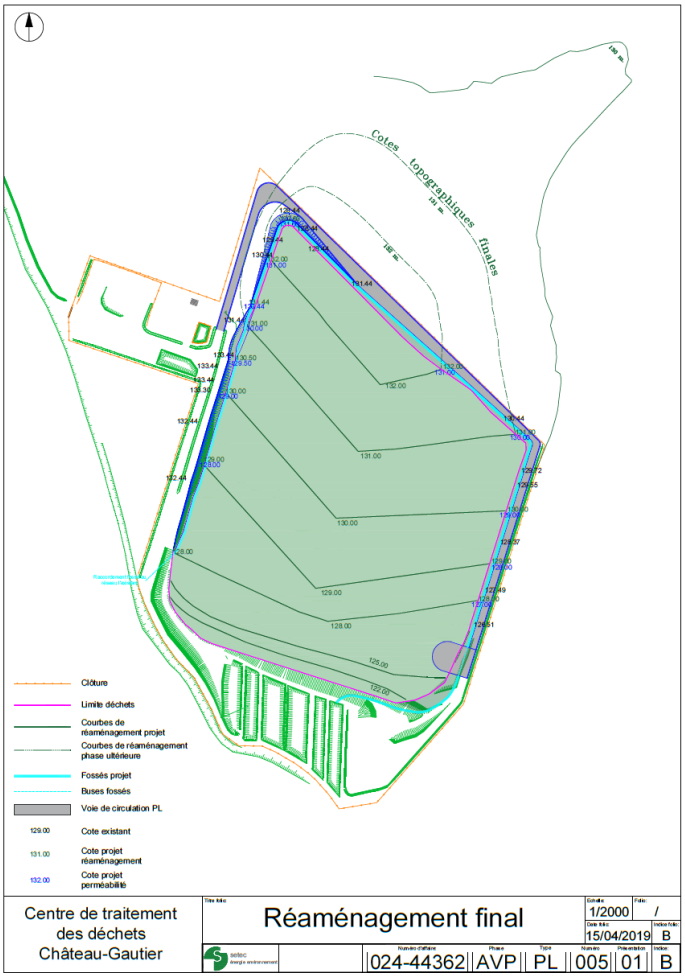

La prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDND de Château-Gautier se fera dans la continuité de l'exploitation existante.

Les modalités d'exploitation des casiers ainsi que de traitement des effluents (lixiviats et biogaz) resteront à l'identique.

Le principe de réaménagement final sera le même qu'initialement prévu : la cote maximale reste la même, seule une digue périphérique sera ajoutée au niveau du casier C13 (nord-est du site).

L'intégration paysagère de l'ISDND se fera de manière naturelle au sein du vallon préexistant.

2.1.2. Le centre de transfert

La plateforme de transfert, déjà existante sur le site de Château-Gautier, permet d'acheminer les déchets issus de la collecte sélective vers le centre de Saint-Just-en-Chaussée. La demande de prolongation de la durée d'exploitation du site de Château-Gautier porte aussi sur le centre de transfert.

La plateforme de transfert se situe à l'entrée du site dans l'enceinte clôturée de l'ISDND et permet l'accueil dans trois bennes distinctes des corps creux, des corps plats et du verre.

Les matériaux recyclables sont évacués périodiquement vers les filières de recyclage, aucun stockage n'est effectué sur le site.

La plateforme de transfert restera à l'identique par rapport à l'existant.

2.1.1. Le Batiment de tri

La création d'un bâtiment de tri est prévue par la société Gurdebeke et déjà autorisée par l'arrêté préfectoral de 2017. Cette plateforme couverte de tri sera composée d'un bâtiment couvert fermé sur 3 côtés. Cette installation permettra l'extraction d'une partie des matériaux valorisables présents dans les déchets d'activité économique (DAE) réceptionnés à destination de l'ISDND.

Le projet de bâtiment de tri reste identique par rapport au projet déjà autorisé.